

CONSEIL COMMUNAL CHEXBRES

Procès-verbal de la séance du 27 avril 2016

Présidence : Mme Karin DUCOMMUN



Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2015.
2. **Préavis municipal No 01/2016** concernant le Règlement communal gérant les installations de vidéosurveillance dissuasive sur le domaine public ou le patrimoine administratif communal.
3. **Préavis municipal No 02/2016** concernant la révision du Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions (zone villas, articles 16 et 17) et art. 50 (combles).
4. **Préavis municipal No 03/2016** concernant une demande de crédit de Fr. 266'000.- pour l'assainissement du captage de la source des Ussillons.
5. Communications du Bureau du Conseil.
6. Communications de la Municipalité au Conseil.
7. Divers et propositions individuelles.

* * * * *

Il est 20h.15, Mme la Présidente Karin DUCOMMUN ouvre la première séance de l'année 2016. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité, à l'huissier, à M. Aeschlimann, Boursier communal, aux représentants de la presse ainsi qu'au public en rappelant qu'il ne peut pas intervenir durant cette séance. Elle donne ensuite la parole au secrétaire qui procède à l'appel nominal, auquel répondent **45 membres**.

Se sont excusés : MM. Maurice ALIBRANDO
Michel RIESEN

Mme Christelle CONNE

Ne répondent pas à l'appel : M. Eric BOVY
Mme Marianne MUELLER

La majorité absolue est de 23 voix.

Elle informe l'assemblée que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais et lui demande si elle a des remarques concernant celui-ci.

M. Jean-Michel CONNE informe l'assemblée que la Municipalité retire le préavis no 02/2016 et donne la parole à Mme Kathrin GRUBER pour plus d'explications.

Mme Kathrin GRUBER dit : *«Nous avons décidé de retirer ce préavis parce que nous avons eu une très longue discussion avec la Commission. Nous nous sommes rendu compte que le problème était encore plus complexe par rapport à ce qui ressortait du préavis. Par conséquent, nous ne pouvons pas sans autre prévoir des modifications par un amendement. M. le Syndic et moi-même, nous avons rencontré le SDT juste avant la séance avec la Commission technique. Cette réunion s'est déroulée mieux que prévu et nous avons senti une ouverture de la part du SDT, aussi bien pour la révision de ce règlement que pour notre plan général d'affectation. Le canton nous a proposé une solution. C'est la raison pour laquelle, d'entente avec la Commission technique, nous retirons ce préavis afin de réfléchir à une nouvelle proposition qui pourrait être présentée soit à la séance du Conseil du mois de juin ou à celle de septembre. Nous verrons si cette nouvelle proposition nécessite une mise à l'enquête. Aujourd'hui, nous avons reçu plusieurs demandes de constructions de villas. Même en respectant le gabarit, les projets prévoient des pièces au sous-sol (pièces de travail, fitness, etc.) ce qui entraîne notre refus car elles sont considérées comme pièces habitables avec un étage de trop».*

Au vu de ce qui précède, Mme la Présidente propose l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2015.
2. **Préavis municipal No 01/2016** concernant le Règlement communal gérant les installations de vidéosurveillance dissuasive sur le domaine public ou le patrimoine administratif communal.
3. **Préavis municipal No 03/2016** concernant une demande de crédit de Fr. 266'000.- pour l'assainissement du captage de la source des Ussillons.
4. Communications du Bureau du Conseil.
5. Communications de la Municipalité au Conseil.
6. Divers et propositions individuelles.

Cet ordre du jour est accepté par l'assemblée à l'**unanimité**.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2015

Mme la Présidente met en discussion le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2015.

La parole n'étant pas demandée, il est soumis à l'approbation de l'assemblée qui l'accepte par :

43 OUI

1 ABSTENTION

La Présidente remercie son auteur au nom des membres du Conseil communal.

2. Préavis municipal no 1/2016 concernant le Règlement communal gérant les installations de vidéosurveillance dissuasive sur le domaine public ou le patrimoine administratif communal

Rapport de la Commission technique (lu par M. Bertrand KOLB) :

La commission technique s'est réunie le Mardi 19 avril 2016 à 18:00 sous la Présidence de Monsieur Michel RIESEN. Etaient également présents : Monsieur Jean-François CHEVALLEY, Municipal, Madame Caroline PAYER, Messieurs Romain BOVY ainsi que Bertrand KOLB, rapporteur. Madame Sandra STOCCO était absente.

La Commission souhaite préciser d'entrée de jeu que l'objet de ce préavis 1/2016 est bien l'instauration d'un règlement communal posant les bases d'une éventuelle mise en place d'un système de vidéosurveillance dissuasive sur le territoire de la Commune de Chexbres et non de décider du lieu ou du type d'installation, voire de son opportunité ou de son efficacité réelle ou supposée.

Toute mise en service d'un tel système devant vraisemblablement faire l'objet d'une étude complète et d'un préavis ad hoc qui serait examiné, en temps et en heure, par une prochaine Commission.

Questionné sur l'opportunité d'un tel règlement, Monsieur Jean-François CHEVALLEY nous informe que la Commune de Chexbres souhaite être prête si, à l'avenir, une installation de vidéosurveillance dissuasive devait être envisagée. Il précise également que ce règlement est calqué sur le modèle mis à disposition par le Canton de Vaud et qu'il a déjà été pré-approuvé par les services cantonaux.

A l'heure actuelle, notre Commune ne souffre pas d'une augmentation du taux de criminalité mais plus d'une incivilité récurrente dans certains secteurs, notamment la gare et ses WC publics et le Stand du Frût. Pour information, notre Commune enregistre, en moyenne et selon les statistiques cantonales les délits suivants : Aucun homicide, aucunes lésions corporelles, aucun vol à l'arraché, 3 vols à la tire, 30 vols par effraction et 15 dommages à la propriété.

Concernant le règlement à proprement parlé, la Commission se pose la question de l'efficacité du délai de conservation fixé à 96 heures. En effet, lors d'un weekend prolongé, la nécessité de réagir dans un délai aussi court pourrait mener à ne plus avoir les images à disposition au moment du dépôt de plainte. Monsieur le Municipal précise qu'il serait possible de relier les installations directement à la Police et de mettre en place une permanence pour signer, en temps et en heure, d'éventuelles plaintes pénales.

Compte tenu du préavis et des informations complémentaires apportées par Monsieur le Municipal, la Commission technique recommande au Conseil communal d'accepter le préavis no 1/2016 concernant le Règlement communal gérant les installations de vidéosurveillance dissuasive sur le domaine public ou le patrimoine administratif communal.

Interventions :

M. Pascal PERRIRAZ souhaiterait, au regard de l'article 2 du règlement, que les compétences de la Municipalité soient clarifiées et notamment la mention : «*Ainsi que sur les lieux sur lesquels elles sont mises en œuvre et déploient leurs effets*». Il demande dès lors si la Municipalité devra présenter au Conseil communal un préavis pour l'installation de ces caméras de vidéosurveillance.

M. Jean-François CHEVALLEY répond : *«Il n'y aura pas forcément un préavis qui sera présenté, mais je n'en sais rien. J'imagine tout de même que oui. Si c'est juste pour mettre une caméra dans un endroit et que le coût est modeste, peut-être pas. Je vous rappelle qu'en fonction de l'investissement, nous devons présenter un préavis au Conseil communal qui devra être avalisé. Par conséquent, j'imagine que le projet d'installation sera présenté via un préavis afin d'avoir une clarté de la surveillance que nous souhaitons effectuer. Le projet devra également être présenté à M. Protection des données afin de démontrer les problèmes que nous souhaitons endiguer».*

M. Pierre FAVRE souhaiterait savoir qui sont les personnes autorisées et qui est le préposé à la protection des données dont il est fait allusion dans différents articles du règlement.

M. Jean-François CHEVALLEY répond qu'il ne connaît pas le nom du préposé mais qu'il travaille pour l'Etat. Les personnes autorisées pourraient être par exemple l'APOL qui, comme pour la Commune de Lutry, voit les images. Il serait difficile de demander à un municipal ou au chef de la voirie de visionner tous les matins ces images.

Mme Catherine MARION TAVERNEY demande où seront placées ces caméras de vidéosurveillance.

M. Jean-François CHEVALLEY répond : *«Nous n'allons pas faire comme la commune de Rolle qui souhaite en mettre un peu partout. Notre but est d'endiguer les actes de vandalisme. Deux zones devraient être concernées dans un premier temps, soit la Gare et les toilettes publiques dont les portes ont déjà été forcées et le stand du Frût. Aujourd'hui, nous n'avons pas décidé du modèle de vidéo qui sera utilisé».*

M. Didier KOLLY dit que la préposée à la protection des données s'appellent Mme Buard.

M. Christian GABRIEL souhaiterait savoir comment va réagir l'APOL si elle peut visionner directement les images. Va-t-elle immédiatement envoyer une patrouille sur les lieux ?

M. Jean-François CHEVALLEY répond : *«Je ne sais pas juridiquement si l'APOL peut utiliser nos images pour intervenir sur place. J'imagine que nous devons déposer plainte et qu'après l'APOL pourra visionner les vidéos».*

Mme Kathrin GRUBER précise : *«Pour la vidéosurveillance telle qu'elle est définie ici, nous devons nommer les personnes qui peuvent voir les enregistrements. Il ne s'agit pas d'une vidéosurveillance en direct. Les images sont enregistrées et c'est au moment où une déprédation est signalée que les images sont visionnées par les personnes autorisées. Ces personnes pourront envoyer les photos à la justice. Le règlement que vous allez voter aujourd'hui est une délégation de compétence à la Municipalité pour la mise en place du système. La Municipalité devra revenir devant le Conseil uniquement si le coût des installations engendre des dépenses d'une certaine importance».*

M. Bertrand KOLB souhaite apporter quelques précisions sur les discussions que la Commission technique a eues : *«Nous avons voulu rester sur le fond du préavis à savoir si nous souhaitons nous doter d'un règlement ou pas. Nous n'avons pas planché sur les aspects des lieux où poser ces caméras, le type de système, etc. Les dommages à la propriété sont des infractions qui se poursuivent sur plaintes. Il faut qu'il y ait une action du lésé pour que la Commune puisse ouvrir une action pénale. Cela veut dire que si la police voyait deux jeunes casser la porte des toilettes, elle pourrait uniquement les identifier. Tant que la Commune n'a pas porté plainte, la police ne pourrait pas obtenir les images. C'est la raison pour laquelle la Commission technique s'est posée la question de la conservation des images pendant 96 heures. Il faudra dès lors prévoir qu'un*

représentant de la Commune puisse déposer plainte dans les 96 heures afin d'obtenir les identifications des jeunes et la consultation des images».

Mme Karin DUCOMMUN dit : *«ça ne serait peut-être pas des jeunes».*

M. Jean-Marc SCHWAB dit : *«L'article 2 prévoit que la Municipalité aura la compétence pour l'installation du système de vidéosurveillance, je ne suis pas sûr qu'elle nous présente un préavis. Personnellement cela ne me gêne pas que la Municipalité ait cette compétence. Je souhaite savoir si le règlement prévoit d'englober l'installation des caméras privées utilisées par des propriétaires privés».*

Mme Kathrin GRUBER répond : *«Si la personne ne filme que sa propriété privée, il a tout à fait le droit de le faire. Par contre, il ne doit pas empiéter sur le domaine public».*

M. Jean-Marc SCHWAB dit : *«Par conséquent, l'utilisation est réglée dans une autre loi».*

Mme Kathrin GRUBER répond par l'affirmative.

M. Nicolas CHABLOZ demande s'il existe un « journal de bord » qui liste le type de déprédations que la Commune subit ainsi que le coût de celles-ci.

M. Jean-François CHEVALLEY répond : *«Nous n'avons pas été rechercher des informations sur les dernières années. Par contre, pour les toilettes publiques de la Gare (avant les travaux de réfection), tous les lundis la voirie passait une à deux heures à les remettre en état. Nous avons eu une trentaine de dommages à la propriété, pas uniquement sur le domaine public. Comme déjà dit, les deux sites que nous aimerions mettre sous surveillance sont la place de la Gare et le Frût où nous avons essentiellement des incivilités. Le coût représente environ Fr. 5'000.- pour cette année et plusieurs milliers de francs pour l'année passée. Nous allons discuter avec une entreprise spécialisée afin de trouver les meilleures solutions».*

M. Bertrand KOLB précise encore que pour se doter d'un système performant de vidéosurveillance, il conviendra de mettre la main au porte-monnaie. Le montant investi devra soit être mis au budget ou être présenté par un préavis. C'est la raison pour laquelle, la Commission technique n'a pas rapporté sur les aspects techniques en sachant que ces discussions auraient lieu en temps voulu.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente relit, avant de passer au vote, les conclusions du préavis 1/2016. Le préavis est accepté par :

42 OUI

1 NON

1 ABSTENTION

Le Conseil communal a décidé :

d'approuver le Règlement communal gérant les installations de vidéosurveillance dissuasive sur le domaine public ou le patrimoine administratif communal.

3. Préavis municipal n° 3/2016 concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 266'000.- pour l'assainissement du captage de la source des Ussillons

Rapport de la Commission technique (lu par Mme Fabienne BOTFIELD)

La commission technique chargée d'examiner ce présent préavis s'est réunie le 13 avril 2016. Etaient présents, Monsieur Pascal PERRIRAZ, premier membre, Messieurs Gilles DE JOFFREY, Christian GABRIEL, et Arnaud ZOPPI, ainsi que Madame Fabienne BOTFIELD. Monsieur Jean-Louis PALEY, Municipal, était aussi présent et nous a permis de faire une visite particulièrement intéressante de cette source des Ussillons. Il a également pu nous fournir des explications très complètes et répondre à nos nombreuses questions, ce dont nous le remercions.

Nous nous sommes rendus aux Ussillons, mais n'avons pas pu accéder à la source. En effet, pour des raisons évidentes de sécurité (réf. photos), l'accès à la source est actuellement interdit par l'ingénieur. Une grenouille nous a accueillis, par contre, impossible d'aller « troubler » l'eau.

Les fissures de la voute du tunnel se sont nettement agrandies l'hiver dernier et le mur sur la première partie présente une forte bosse et menace de s'effondrer. Les fortes pluies et un mouvement du terrain ont sûrement favorisé ces dégradations.

Selon la commission technique, les travaux doivent être réalisés au plus vite. En effet, la source des Ussillons nous fournit actuellement 42'000 m3 d'eau par année, quantité non négligeable lorsque l'on sait que cela représente 36,6 pleins de la piscine de Chexbres...

Le bureau d'ingénieurs a présenté différentes variantes pour effectuer ces travaux. Paraissant la plus adéquate, la solution la moins onéreuse a été choisie. Il s'agit de créer un puits près de la source et de condamner le début du tunnel.

La Commission technique se réjouit déjà de pouvoir se rendre à la Source des Ussillons en toute sécurité afin de, cette fois-ci, pouvoir « troubler » l'eau.

Conclusions

Vu ce qui précède, la Commission technique invite le Conseil Communal de Chexbres, à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Chexbres

- *Vu le préavis No 3/2016 du 22 mars 2016 concernant une demande de crédit de Fr. 266'000.- pour l'assainissement du captage de la source des Ussillons,*
- *Ouï le rapport de la Commission technique chargée d'examiner cet objet,*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances,*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

Décide

- *D'accorder à la Municipalité le crédit de Fr. 266'000.- pour l'assainissement du captage de la source des Ussillons.*
- *De prélever ce montant, soit sur les recettes courantes, soit sur la fortune communale ou, à défaut, de recourir à l'emprunt.*
- *D'amortir ce crédit sur 30 ans.*

Rapport de la Commission des finances (lu par M. Cédric GANTY)

Afin d'examiner ledit préavis, la Commission des finances s'est réunie le mercredi 13 avril à 18h30 sous la présidence de Monsieur Francis GABRIEL.

Etaient présents : Messieurs Philippe BONZON, Cédric GANTY et Madame Saskia LEHRAN.

Messieurs Alain BOUQUET, Marc LAMBELET et Bernard CACHIN étaient excusés.

Madame Dominique WYSS COSSY et Monsieur Jean-Louis PALEY nous ont rejoints en cours de séance. Nous les remercions pour leur disponibilité et les informations fournies.

En 2014, après demandes d'offres, la municipalité a mandaté un ingénieur afin d'effectuer des contrôles techniques réguliers sur les fissures dans le tunnel d'accès au captage d'eau des Ussillons.

La situation s'est très rapidement dégradée suite aux fortes pluies de cet hiver, rendant la situation très dangereuse pour les personnes devant se rendre à la source.

Depuis le préavis, les 3 offres ont été demandées, mais non reçues. Cependant, vu l'urgence d'entreprendre ces travaux, l'ingénieur en charge du dossier s'est basé sur son expérience pour établir l'estimation présentée. Les travaux seront attribués en fonction des offres reçues.

La solution proposée est la moins onéreuse. En effet, une réfection totale du tunnel aurait eu un coût supplémentaire d'environ Fr. 100'000.-. En abandonnant cette source, l'achat d'eau à une autre commune aurait un coût annuel de Fr. 70'000.-.

Le montant de la subvention, en cas d'accord de l'ECA, n'est pas connu à ce jour.

Ces travaux non budgétisés et non prévus seront amortis par le compte d'eau potable.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis municipal N° 03/2016 tel que présenté.

Le Conseil communal de Chexbres

- *vu le préavis N° 3/2016 du 22 mars 2016 concernant une demande de crédit de Fr. 266'000.- pour l'assainissement du captage de la source des Ussillons.*
- *ouï le rapport de la Commission technique chargée d'examiner cet objet,*
- *ouï le rapport de la Commission des finances,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

décide

- *d'accorder à la Municipalité le crédit de Fr. 266'000.- pour l'assainissement du captage de la source des Ussillons,*
- *de prélever ce montant, soit sur les recettes courantes, soit sur la fortune communale, ou à défaut de recourir à l'emprunt,*
- *d'amortir ce crédit sur 30 ans.*

Interventions :

M. Martial VURLOD dit : *«Nous parlons dans le rapport de résurgences. Ces résurgences viennent-elles de la source elle-même ou sont-elles d'autres arrivées d'eau. Pourrait-on essayer de les capter ?».*

M. Jean-Louis PALEY répond : *«Le mot résurgence a été utilisé pour désigner les eaux qui se promènent dans le terrain et qui sont venues en appui contre les murs du tunnel et y rentrent. Ce n'est pas de l'eau de source. Nous pensons qu'il s'agit d'eau qui est à très faible profondeur et qui ne pourra pas être captée. Cette eau apparaît uniquement quand il y a de très fortes chutes de pluie».*

M. Martial VURLOD dit : *«Je vois sur le plan du puits qu'il y a une profondeur qui est inconnue, qu'en est-il ?».*

M. Jean-Louis PALEY répond : *«La profondeur a été estimée sur la base de la pente du tunnel et d'un sondage dans la terre. Ce sondage a donné un peu plus de trois mètres de terre et ensuite de la roche. Par rapport au calcul de pente, le coût pour extraire la roche a été estimé avant d'installer le nouveau puits. Les mesures ne pouvaient pas se faire avant que l'étaisage soit posé. Une fois que l'étaisage sera fait, le géomètre va vraiment confirmer le parcours et la profondeur. La probabilité de 9 mètres, à quelques centimètres près, sera juste. Par conséquent, nous ne devrions pas avoir de surcoût».*

M. Pierre COSSY demande où va l'eau vu qu'elle ne va pas dans le réservoir.

M. Jean-Louis PALEY répond : *«Le réservoir et l'infiltration sont environ 10-15 mètres plus haut en altitude que la source. A la bordure de la route, près des places de parcs des Ussillons, il y a un petit bâtiment qui est le local des pompes. L'eau remonte au réservoir et à l'infiltration. Il s'agit*

d'une conception qui avait été faite lors de l'abandon de l'ancienne installation de filtration qui était juste en dessus du lac des Ussillons».

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente relit les conclusions du préavis et le soumet au vote de l'assemblée qui l'accepte **à l'unanimité**.

Le Conseil communal a décidé :

- 1) d'accorder à la Municipalité le crédit de Fr. 266'000.- pour l'assainissement du captage de la source des Ussillons,
- 2) de prélever ce montant, soit sur les recettes courantes, soit sur la fortune communale, ou à défaut de recourir à l'emprunt,
- 3) d'amortir ce crédit sur 30 ans.

4. Communications du Bureau du Conseil

Mme Karin DUCOMMUN donne les informations suivantes :

- 1) La séance du Conseil communal du lundi 27 juin 2016 aura lieu au Stand du Frût. Elle débutera à 18h30 et sera suivie d'un repas que nous partagerons avec les employés communaux, soit environ 20 personnes. Le vin sera offert par la Commune et le repas pris en charge par la caisse du Conseil communal.
- 2) Elle lit la lettre de M. Bertrand KOLB : *«Madame la Présidente, par la présente, je vous informe que je souhaite renoncer à mon élection au Conseil communal de Chexbres survenue le dimanche 28 février 2016 pour la législature 2016-2021. En effet, je tiens à assumer la charge de Municipal pour laquelle la population de Chexbres m'a également élu lors de ce scrutin. En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous adresse, Madame la Présidente du Conseil communal de Chexbres, mes salutations les meilleures».*
- 3) Pour les personnes qui participeront à l'installation des autorités pour la nouvelle législature le rendez-vous est fixé au mardi 24 mai 2016, début de la séance au Temple de Chexbres à 16h30. L'assermentation sera suivie par la séance d'installation des autorités puis d'un apéritif dînatoire.

5. Communications de la Municipalité au Conseil

M. Jean-Louis PALEY nous informe que M. Jean-Jacques Diserens est actuellement en incapacité de travail depuis le début du mois de janvier pour une durée indéterminée. Puis il dit : *«Un simple contrôle chez son médecin de famille a révélé un problème neurologique assez grave. Théoriquement, il devait subir une intervention au cerveau mais les médecins ont refusé d'ouvrir la boîte crânienne après avoir fait l'objet d'un cas d'étude qui a été traité au symposium mondial à Davos. Jean-Jacques perd un petit peu le moral car il ne sait pas exactement ce qu'il a. Les médecins lui ont proposé un traitement médicamenteux mais le grand ponton qui est à Davos n'a pas de médicaments à proposer pour le moment. Je suis quand même inquiet pour lui. Je sais qu'il en a un peu marre des coups de téléphone car il doit raconter chaque fois son histoire. Mais si l'un*

d'entre vous souhaite lui faire un petit bonjour en l'appelant ça pourrait lui faire plaisir. Son arrêt de travail a été prolongé hier de deux mois. Nous espérons avoir des nouvelles positives d'ici peu mais en même temps nous pouvons craindre pour un état durable dans sa mauvaise santé.

Les feux sur la route de Vevey devraient durer très peu de temps, 4-5 jours. Ils ont été posés pour la durée des branchements de la villa qui sera construite à côté de la route.

Un trou a également dû être fait sur la route du Genevrex à la hauteur du kiosque. Un ancien égout qui a été débranché n'a pas été cimenté. Ce gros tuyau de 60 centimètres de diamètre est en train de se tasser. Nous avons par conséquent dû intervenir afin de remettre en ordre la situation. L'intervention est prévue sur un délai d'environ une semaine».

M. Jean-François CHEVALLEY dit : *«Sur une demande d'une citoyenne qui se plaignait de l'importance de la circulation, nous avons posé le compteur de charge (il ne s'agit pas de l'indicateur de vitesse) au Bourg-de-Plait. Les mesures qui ont été faites sur 48 heures ont révélé que la vitesse moyenne en montant est de 30 km/h. (avec un excès de vitesse à 43 km/h.). Pour ceux qui descendent, la vitesse moyenne a été mesurée à 28 km/h. Un habitant du Parc Cécil nous a demandé de faire le même exercice sur la Route du Genevrex. En deux jours, dans la direction Puidoux-Chexbres, 10'600 véhicules ont circulé avec une vitesse moyenne de 41 km/h. (excès de vitesse à 65 km/h.). Dans le sens Chexbres-Puidoux, nous avons relevé 8'700 véhicules. Cette différence est certainement due au fait que les utilisateurs qui viennent de Chardonne utilisent la route de Suhen pour prendre l'autoroute à Puidoux. Le soir, ils sortent du mauvais côté de l'autoroute et je pense qu'il est plus pratique pour eux de traverser notre village. Dans ce sens-là, la moyenne est de 46 km/h. Par conséquent, dans ce secteur, il n'y a pas lieu de s'alarmer sur la vitesse des véhicules. Nous allons prochainement poser dans certains secteurs des indicateurs de vitesse (sans radar). Je vous informe que sur la route du Dézaley (entre Cully et Rivaz) un véhicule a été flashé dernièrement à 150 km/h. La semaine dernière un véhicule a été flashé à 181 km/h.».*

6. Divers et propositions individuelles

Mme Sandra STOCCO demande : *«Concernant le domaine de la protection des données, j'aimerais savoir si la Commune de Chexbres transmet les données des habitants au BVA».*

M. Jean-Michel CONNE répond : *«Oui, nous donnons les informations au BVA. Nous les donnons également à des citoyens qui nous les demanderaient, sous contrôle de la Municipalité».*

Mme Sandra STOCCO demande : *«Quelles sont les informations qui sont transmises et sont-elles vendues au BVA ?».*

M. Jean-Michel CONNE répond : *«Elles ne sont pas vendues. C'est souvent des gens qui nous demandent des âges, comme par exemple l'Automne fleuri, les contemporains, etc. ».*

Mme Sandra STOCCO demande : *«Transmettez-vous des informations en relation avec notre activité professionnelle ?».*

M. Jean-Michel CONNE répond : *«Rien».*

Mme Sandra STOCCO demande : *«J'ai vu sur notre site et sur différents sites internet que vous avez mis des informations nous concernant, avec des numéros de téléphones privés. Certains d'entre-nous comme moi ne communiquons pas nos numéros de téléphones privés. Il a été mis sur le site avec mon adresse mail privée. J'aimerais par conséquent savoir si vous avez demandé les autorisations et je souhaiterais que vous retiriez mon numéro de téléphone privé».*

Mme Karin DUCOMMUN dit : *«Vous parlez de la liste du Conseil communal ?».*

Mme Sandra STOCCO dit : *«Oui, par exemple, pour la liste de la Commission de naturalisation, il y a mon numéro de téléphone privé».*

M. Jean-Michel CONNE répond : *«Vous faites partie d'une Commission. Ces informations sont enregistrées et nous avons la possibilité de les donner à des gens qui souhaitent se renseigner. S'il le faut nous les enlèverons. Il faut nous le communiquer ou tout simplement ne plus faire partie de Commissions !».*

M. Jean-François CHEVALLEY dit : *«Nous recevons tous la liste que le bureau du Conseil nous transmet et j'imagine que l'Administration communale a pensé bien faire en la mettant sur le site».*

Mme Karin DUCOMMUN dit : *«Je pense que nous devons faire une différence entre la liste que nous avons qui doit rester parmi les membres du Conseil et un site internet où tout le monde peut aller voir. Mais, en tant que Conseillers, nous devons pouvoir nous atteindre».*

Mme Sandra STOCCO dit : *«Oui, mais que nous donnions nos numéros de natel mais pas nos numéros de téléphones privés. Par exemple, la Municipalité vous avez des adresses mail @communedechevres.ch».*

M. Jean-Michel CONNE répond : *«Pas forcément».*

M. Didier KOLLY dit : *«Nous avons été élus par la population. En tant que membre du Conseil communal ou d'une Commission, j'ai déjà été contacté par des habitants afin de répondre à leurs questions. Par conséquent, je trouve normal qu'ils puissent le faire via nos numéros de téléphones».*

Mme Sandra STOCCO dit : *«Il n'y a pas de soucis que mon numéro de natel soit communiqué mais pas mon numéro de téléphone privé. Il n'est pas normal que nous recevions des appels à la maison parce qu'ils ont trouvé soi-disant les adresses sur le site de la Commune».*

Mme Karin DUCOMMUN répond : *«Il faut savoir qu'il y a des personnes qui n'ont pas de numéros de téléphones privés mais uniquement un numéro de natel».*

Mme Françoise AUBORT demande aux membres de l'ASCL de rester après la séance afin de pouvoir fixer une date pour la préparation de la séance de l'ASCL qui se déroulera le 18 mai 2016.

M. Bertrand KOLB a constaté qu'il y a eu un accident dans le giratoire près du Garage de la Corniche. La chaussée ayant été abîmée, il demande si l'auteur est connu et si la Commune va pouvoir se retourner contre lui pour le paiement de la réparation des dommages.

M. Jean-Louis PALEY confirme qu'il y a des dommages au sol, à la signalisation ainsi qu'un décollement d'une protection d'un des piliers du pont. Le conducteur fautif ne s'est pas annoncé à la Commune. L'estimation des dégâts sera faite et la Commune devra assumer le paiement des dommages.

M. Jean-Marc SCHWAB demande à M. le Syndic, suite à l'intervention de Mme Sandra STOCCO, de préciser les informations qui sont données au BVA.

M. Jean-Michel CONNE répond : *«Les informations que nous donnons restent, comme tu viens de le dire, tout à fait banales. Nous donnons par exemple des informations sur l'âge des personnes qui ont atteint 65 ans pour l'Automne Fleuri. Dans ce cas-là, les adresses sont également communiquées. Nous pourrions donner des informations sur les professions mais nous ne le faisons pas».*

M. Gilles DE JOFFREY s'est récemment rendu au Stand du Frût et a pu « admirer » le nouveau couvert construit qui est une réussite. Il a également constaté que le pilier public électronique fonctionnait très bien. Par contre, il pense que, pour les personnes qui le consultent via internet, des améliorations devraient être faites (les documents scannés sont trop petits si la résolution est changée, la vision est tronquée, etc.).

M. Jean-François CHEVALLEY répond : «*Nous savons que consulter le pilier électronique depuis la maison est plus compliqué. Des corrections devraient être faites par l'entreprise qui s'occupe de l'informatique de la Commune*». Il nous informe encore qu'une demande a été faite à la Poste afin de pouvoir poser, dans leurs locaux, un deuxième pilier électronique.

Mme Catherine MARION TAVERNEY demande qu'est-ce qui sera construit au carrefour qui se trouve à la sortie de Chexbres, direction Chardonne.

M. Jean-Louis PALEY répond que le carrefour se trouve déjà sur la Commune de St-Saphorin. L'arrangement suivant a été trouvé avec la Commune de St-Saphorin : Le coût du bouclage de la source dont une conduite est branchée sur Chexbres a été assumé par St-Saphorin et, en contrepartie, il a été convenu que Chexbres prenait à sa charge l'aménagement du carrefour (les coûts sont plus au moins similaires). Par conséquent, des murs ont été construits selon les principes de Lavaux UNESCO et une parcelle de vignes a été plantée. Il s'agit en définitif de la création d'un charmu de vignes qui a été planté ce matin par les Syndics de Chexbres et St-Saphorin. Il faudra attendre que la vigne et que les aménagements fleuris aient poussés pour se rendre compte du résultat final.

Il est 21h21, Mme la Présidente demande au secrétaire d'effectuer le contre-appel, puis elle met un terme à la séance.

La présidente :

Le secrétaire :

Karin DUCOMMUN

Dominique PASCHE